



**Communiqué de presse**  
Saint-Bonnet-de-Mure, le 3 juillet 2025 – 18h

## **Hopium annonce les caractéristiques principales et le calendrier prévisionnel du regroupement des actions composant son capital social**

### **Principales modalités de l'opération :**

- **Regroupement d'actions par voie d'échange de quatre-vingts (80) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de quatre-vingts centimes d'euro (0,80 €)**
- **Période de l'opération de regroupement d'actions : du 15 juillet 2025 (inclus) au 15 août 2025 (inclus)**
- **Prise d'effet du regroupement (otation des actions nouvelles) : le 18 août 2025**
- **Suspension de la faculté d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital : à compter du 9 juillet 2025 (inclus) jusqu'au 20 août 2025 (inclus)**

**Saint-Bonnet-de-Mure, le 3 juillet 2025 – 18h – HOPIUM (FR0014000U63 – ALHPI)** (la « Société »), la cleantech qui vise à décarboner les transports lourds, annonce aujourd’hui les conditions et modalités ainsi que le calendrier prévisionnel du regroupement des actions composant son capital social (le « **Regroupement des Actions** »).

Le Regroupement des Actions débutera au plus tôt à l’expiration d’un délai de quinze (15) jours débutant à la date de publication de l’avis de regroupement d’actions qui a été publié par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 juin 2025, soit le 15 juillet 2025.

Le Président-Directeur Général, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d’administration de la Société du 25 juin 2025, et conformément à la vingt-huitième (28<sup>ème</sup>) résolution de l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 6 juin 2025, a décidé de mettre en œuvre le Regroupement des Actions.

Le Regroupement des Actions se traduira par l’attribution d’une (1) action ordinaire nouvelle à émettre d’une valeur nominale de quatre-vingts centimes d’euro (0,80 €) contre quatre-vingts (80) actions ordinaires d’une valeur nominale d’un centime d’euro (0,01 €) chacune et par la division par quatre-vingt (80) du nombre d’actions composant le capital social de la Société à la date de début de l’opération de Regroupement des Actions le 15 juillet 2025, soit un nombre total de soixante-six millions six cent onze mille quatre-vingt-quatorze (66.611.094) actions ordinaires nouvelles à l’issue du Regroupement des Actions.

Le Regroupement des Actions est une opération d’échange purement technique sans incidence directe sur la valeur totale des actions de la Société détenues en portefeuille pour chaque actionnaire.

## Modalités essentielles du Regroupement des Actions :

- Date de début des opérations de Regroupement des Actions : au plus tôt à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours débutant à la date de publication de l'avis de regroupement d'actions qui a été publié par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 juin 2025, soit le 15 juillet 2025.
- Base de Regroupement des Actions : échange de quatre-vingts (80) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) contre une (1) action nouvelle de quatre-vingts centimes d'euro (0,80 €) de valeur nominale portant jouissance courante.
- Nombre d'actions anciennes soumises au Regroupement des Actions : cinq milliards trois cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-un (5.328.887.581) actions d'un centième d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, correspondant au nombre total d'actions composant le capital social de la Société.
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du Regroupement des Actions : soixante-six millions six cent onze mille quatre-vingt-quatorze (66.611.094) actions de quatre-vingts centimes d'euro (0,80 €) de valeur nominale chacune. Le nombre définitif d'actions nouvelles à provenir du Regroupement des Actions sera constaté par le Conseil d'Administration ou par le Président-Directeur Général à la fin des opérations.
- Période de Regroupement des Actions : du 15 juillet 2025 (inclus) au 15 août 2025 (inclus).
- Titres formant quotité : la conversion des actions anciennes en actions nouvelles sera effectuée selon la procédure d'office.
- Titres formant rompus : les actionnaires qui ne détiendraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un multiple de quatre-vingts (80) jusqu'au 22 septembre 2025 (inclus). Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de quatre-vingts (80) seront indemnisés par leur intermédiaire financier conformément aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce et à la pratique de marché. Les actions anciennes non regroupées seront radiées de la cote à l'issue de la période de Regroupement des Actions.
- Centralisation : toutes les opérations relatives au Regroupement des Actions auront lieu auprès de Financière d'Uzès – 13, rue d'Uzès – 75002 Paris, désignée en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de compte et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Les actions anciennes soumises au Regroupement des Actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0014000U63, jusqu'au 15 août 2025, dernier jour de cotation.

Les actions nouvelles issues du Regroupement des Actions seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris, à compter du 18 août 2025, premier jour de cotation, et se verront attribuer le code ISIN FR0014010QE1.

- Ajustement du ratio d'échange, de conversion ou d'exercice des bons de souscription d'actions : à l'issue du Regroupement des Actions, les parités d'échange, de conversion ou d'exercice (i) des bons de souscription d'actions émis sur décision du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2022 (les « **BSA** »), (ii) des obligations convertibles en actions émises sur décisions du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2024 (les « **OCA #1** »), (iii) des obligations convertibles en actions émises sur décisions du Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2025 (les « **OCA #2** »), (iv) des obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions attachés émises sur décision du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2024 (les « **OCABSA** ») (ensemble les « **Obligations** »), seront ajustées afin de prendre en compte cette opération de regroupement.
- Suspension des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital : dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, la Société a, conformément aux articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, informé les titulaires de chacune des catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital de la suspension temporaire de la faculté d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital (en ce inclus les BSA et les Obligations), à partir du 9 juillet 2025 (inclus) jusqu'au 20 août 2025 (inclus).
- Droit de vote : les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiaient du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles sera réputé débuter à la date la plus récente de mise en nominatif des actions anciennes.

#### Calendrier indicatif :

30 juin 2025	Publication de l'avis de regroupement d'actions du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
9 juillet 2025	Suspension de la faculté d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
15 juillet 2025	Début des opérations de Regroupement des Actions
Du 15 juillet 2025 au 15 août 2025 inclus	Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus
15 août 2025	Dernier jour de cotation des actions anciennes (ISIN FR0014000U63)
18 août 2025	Cotation des actions nouvelles (Nouveau code ISIN : FR0014010QE1)
21 août 2025	Reprise de la faculté d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Un avis de regroupement d'actions et avis de suspension de la faculté d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital est paru le 30 juin 2025 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

## À propos de Hopium :

Hopium est un fournisseur de solutions complètes de motorisation électrique à pile à combustible hydrogène pour les transports lourds. Engagée dans la recherche d'une alternative bas carbone et performante pour les mobilités lourdes, Hopium vise à révolutionner le secteur grâce à la commercialisation début 2025 d'une gamme de solutions modulaires d'une puissance de 100 kW à 400 kW.



SIN : FR0014000U63 - Mnémonique : ALHPI

[www.hopium.com](http://www.hopium.com)

Suivez-nous sur [Instagram](#), [LinkedIn](#),  
[YouTube](#), [Twitter](#)

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint

[www.security-master-footprint.com](http://www.security-master-footprint.com)

## Contact :

### Relations investisseurs

S. Kennis et J. Gacoin

[hopium@aelium.fr](mailto:hopium@aelium.fr)

### Avertissement

*En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission des OCA, le cas échéant, ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.*

*La présente annonce et les informations qu'elle contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans un quelconque pays, ni de la part de la Société ni de quelqu'un d'autre.*

*La publication ou la distribution de cette annonce peut, dans certaines juridictions, être soumise à des restrictions. Les destinataires de cette annonce dans les juridictions où cette annonce a été publiée ou distribuée doivent s'informer de ces restrictions et les respecter.*

*La présente annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet de la présente annonce n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer tout ou partie des valeurs mobilières mentionnées dans la présente annonce aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.*

*La diffusion de la présente annonce dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans la présente annonce ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Ce communiqué de presse contient des informations de nature prospective auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prospective. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures. Les informations de nature prospective contenues dans ce communiqué de presse constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérées comme telles. La suite des évènements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans ce document en raison d'un certain nombre de risques ou d'incertitudes décrits dans le rapport financier annuel 2023 et dans le rapport financier semestriel 2024 de la Société disponibles sur le site Internet de la Société. Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.*